



RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

Mars 2026



ORGA AUDIT

**Société D'expertise Comptable Et De Commissariat Aux Comptes Inscrite Au
Tableau De L'ordre Des Experts Comptables De Tunisie**

22, Rue des Jasmins 2080 Nouvelle Ariana Tél. 71 700 512/700 515 fax 71.700 519

12, Rue ALI OKBI SAHLOUL Sousse Tél. 73.368 124 Fax 73.368 134

Rapport Général du commissaire aux comptes SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « Société de Bourse de Tunisie »

I. Rapport sur les états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « **Société de Bourse de Tunisie** » qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **3 597 029 DT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **852 166 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

3.1 Les revenus :

Les revenus figurant à l'état de résultat au 31 décembre 2025 pour un montant de **2 091 183 dinars** représentent un des postes les plus importants de l'état de résultat. Ils sont comptabilisés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre des commissions de gestion et de courtage sur les opérations de bourse au cours de l'exercice 2025.

Nous avons adopté une approche qui consiste à valider l'exhaustivité et l'exactitude des revenus de la société en calculant les différentes commissions (de gestion, de performance et de rendement) puis de les rapprocher avec la comptabilité.

3.2 Les immobilisations :

Les immobilisations financières figurant au bilan au 31/12/2025 pour un montant brut de **1 343 712 DT** et qui sont provisionnées à hauteur de **359 990 DT** représentent un des postes les plus importants du bilan et sont composés de titres de participation.

Nous avons vérifié l'estimation de leur valeur d'usage et jugé du bien-fondé des provisions constituées pour dépréciation de valeur.

4. Rapport de gestion du conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société « **Société de Bourse de Tunisie** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

Le conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société « **Société de Bourse de Tunisie** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicable en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

-Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances :

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière :

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des Evénements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation :

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée: Ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 19 Mars 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
ORGA AUDIT
MONOUM BEN AHMED



ETATS FINANCIERS

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

BILAN

(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		3 500	3 500
Moins : amortissements		(3 500)	(3 500)
6		0	0
Immobilisations corporelles		9 386	9 386
Moins : amortissements		(9 386)	(9 386)
6		0	0
Immobilisations financières		1 343 712	1 278 564
Moins : provisions		(359 990)	(359 990)
6		983 722	918 574
<u>Total des actifs immobilisés</u>		983 722	918 574
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		983 722	918 574
ACTIFS COURANTS			
Autres actifs courants	7	1 389 212	1 199 281
Placements et actifs financiers	8	1 150 000	200 000
Liquidités et équivalents de liquidités	9	658 266	276 920
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		3 197 478	1 676 201
TOTAL DES ACTIFS		4 181 200	2 594 775

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

BILAN

(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		2 000 000	1 000 000
Réserves		559 990	559 990
Résultats reportés		184 873	337 630
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>2 744 863</u>	<u>1 897 620</u>
Résultat net de l'exercice		852 166	347 243
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	10	<u>3 597 029</u>	<u>2 244 863</u>
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts		0	0
Autres dettes non courantes		0	0
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		<u>0</u>	<u>0</u>
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		0	0
Autres passifs courants	11	584 171	349 911
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>584 171</u>	<u>349 911</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>584 171</u>	<u>349 911</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>4 181 200</u>	<u>2 594 775</u>

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	12	2 091 183	1 301 335
Autres produits d'exploitation	13	8 750	7 250
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>2 099 933</u>	<u>1 308 585</u>
<u>Charges d'exploitation</u>			
Services extérieures	14	1 168 950	988 028
Dotations aux amortissements et provisions		0	0
Autres charges d'exploitation	15	8 575	4 372
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>1 177 525</u>	<u>992 401</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>922 407</u>	<u>316 184</u>
Produits des placements	16	154 302	102 778
Autres gains ordinaires	17	67	2 129
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>1 076 777</u>	<u>421 092</u>
Contribution sociale de solidarité	18	(29 297)	(9 632)
Impôt sur les sociétés	18	(195 314)	(64 216)
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>852 166</u>	<u>347 243</u>

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	31 Décembre <u>2025</u>	31 Décembre <u>2024</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
Résultat net	852 166	347 243
<i>Ajustement pour :</i>		
- Amortissements et provisions	0	0
- Reprises sur provisions	0	0
- Plus-value sur cession	0	-2 027
<i>Variations des :</i>		
- Autres actifs courants	-189 931	771 524
- Fournisseurs autres dettes	234 259	-726 449
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</u>	<u>896 494</u>	<u>390 292</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissement provenant d'acquisition d'immobilisations financières	-65 714	-52 424
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	566	1 349
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</u>	<u>-65 148</u>	<u>-51 075</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	1 000 000	0
Dividendes et autres distributions	-500 000	0
Placements effectués	-950 000	-200 000
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</u>	<u>-450 000</u>	<u>-200 000</u>
<u>Variation de trésorerie</u>	<u>381 346</u>	<u>139 217</u>
Trésorerie au début de l'exercice	276 920	137 703
Trésorerie à la clôture de l'exercice	658 266	276 920

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels de la société « **Société de Bourse de Tunisie** » arrêtés au 31 décembre 2025.

1. Présentation de la société

La société de Bourse de Tunisie « SBT » est une société anonyme de droit tunisien créée en novembre 1995 et qui siège à la place 14 Janvier 2011 - 1001 Tunis. Elle exerce ses activités en vertu de l'agrément du Conseil du Marché Financier N° 41-96 du 19 juillet 1996. La SBT est régie par le décret 99-2478 du 1er novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse et par le droit commun sur le plan fiscal.

Actuellement l'activité principale de la SBT s'articule autour de :

- ❖ La négociation de valeurs mobilières ;
- ❖ La gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- ❖ Le placement de titres ;

La gestion de portefeuille titres concerne :

- ❖ La SICAV croissance : Conformément à la convention du 31 octobre 2000.
- ❖ La SICAV rendement : Conformément à la convention du 11 août 2002.
- ❖ FCP CEA Banque de Tunisie : Conformément à la convention du 15 janvier 2019.
- ❖ SICAV CAPITALISATION PLUS : Conformément à la convention du 09 octobre 2024.

Son conseil d'Administration est composé au 31/12/2025 des administrateurs suivants :

Administrateur	Qualité
M. Hichem REBAI	Président du Conseil d'Administration
La Banque de Tunisie	Administrateur
La compagnie d'assurance ASTREE	Administrateur
M. Zouheir HASSEN	Administrateur
M. Riadh ZARDI	Administrateur

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23/05/2023.

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers annuels de la Société « Société de Bourse de Tunisie » arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96- 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

3. Exercice comptable

L'exercice comptable de la société « Société de Bourse de Tunisie » s'étend sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre de chaque année.

4. Monnaie de comptabilisation

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinar Tunisien.

5. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

5.1 Les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96- 112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

5.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de la société « **Société de Bourse de Tunisie** » sont élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables et les bases de mesure les plus significatifs se résument comme suit :

- **Unité monétaire :**

Les états financiers de la société de bourse de Tunisie ont été arrêtés en Dinar Tunisien

- **Coût historique :**

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués par référence à la convention comptable du coût historique. Ainsi, les biens et services acquis par la société sont en règle générale comptabilisés à leur coût de transaction, soit le montant effectivement payé ou dû.

- **Réalisation des revenus et rattachement des charges aux produits :**

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation. Les charges qui ont concourus à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants.

- **Comptabilité d'engagement :**

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte en comptabilité dès qu'ils se produisent et non pas au moment des encaissements ou des paiements.

- **Evaluation des placements :**

Les placements en titres SICAV sont évalués à la clôture de l'exercice selon la valeur liquidative. Ces placements sont des titres très liquides, d'où les plus ou moins-values sont traduites directement en compte de résultat, en contre partie des comptes de placement correspondants.

- **Evaluation des titres de participation :**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, les éventuelles moins-values font l'objet de provisions pour dépréciation pour les participations sur fonds propres de la « **Société de Bourse de Tunisie** ».

6. Notes explicatives sur les Etats Financiers

(Tous les montants sont exprimés en dinar tunisien « DT »)

6.1. Notes sur le bilan :

Note 6 : Immobilisations incorporelles et corporelles :

❖ Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles accusent un solde au 31 décembre 2025 de **3 500 DT**. Les amortissements des immobilisations incorporelles s'élèvent à **3 500 DT**.

Le détail se présente comme suit :

	<u>VO au 31/12/2025</u>	<u>Amortissements</u>	<u>VCN au 31/12/2025</u>
<u>Logiciel</u>	<u>3 500</u>	<u>3 500</u>	<u>0</u>
<u>Total</u>	<u>3 500</u>	<u>3 500</u>	<u>0</u>

❖ Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles accusent un solde au 31 décembre 2025 de **9 386 DT**. Les amortissements des immobilisations corporelles s'élèvent à **9 386 DT**.

Le détail se présente comme suit :

	<u>VO au 31/12/2025</u>	<u>Amortissements</u>	<u>VCN au 31/12/2025</u>
<u>Mobilier et matériel de bureau</u>	<u>336</u>	<u>336</u>	<u>0</u>
<u>Matériel informatique</u>	<u>9 050</u>	<u>9 050</u>	<u>0</u>
<u>Total</u>	<u>9 386</u>	<u>9 386</u>	<u>0</u>

❖ **Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières accusent, au 31 décembre 2025, un solde net de **983 722 DT** contre **918 574 DT** au 31 décembre 2024. Elles se détaillent comme suit :

<u>Rubriques</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>Variation</u>
BVMT	544 806	515 202	29 603
Actions Sté d'In Hôteliars Mouradi	189 990	189 990	0
Actions MOURADI HAMMAMET	170 000	170 000	0
Tunisie Clearing	425 929	389 818	36 111
FGM - apport initial	12 536	13 102	-566
Actions GPT	117	117	0
Actions Direct Phone Services	100	100	0
Actions International Informations Développements	100	100	0
Actions Sté de Transport de Fonds Tunisie	10	10	0
Actions Sté S.C.A. N	25	25	0
Actions Sté Générale Immobilière de Tunisie	100	100	0
<u>Total</u>	<u>1 343 712</u>	<u>1 278 564</u>	<u>65 148</u>
Provisions pour dépréciation des titres de participations	-359 990	-359 990	0
<u>Total net</u>	<u>983 722</u>	<u>918 574</u>	<u>65 148</u>

Note 7 : Autres Actifs Courant :

Au 31 décembre 2025, les autres actifs courants totalisant **1 389 212 DT** contre **1 199 281 DT** au 31/12/2024.

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>Variation</u>
Banque de Tunisie 7.1	139 122	54 378	84 744
Intermédiaires acheteurs	188 034	43 704	144 330
Etat, impôt et taxes	944 707	883 184	61 523
Fonds de Garantie de Marché	19 378	6 312	13 066
Autres débiteurs divers	0	115 985	-115 985
Compte BT chez BCT - Opération Tunisie Clearing	87 304	26 837	60 468
Demande de restitution IS à encaisser	0	68 881	-68 881
Intérêts cours sur Comptes à Termes	10 667	0	10 667
<u>Total</u>	<u>1 389 212</u>	<u>1 199 281</u>	<u>189 931</u>

7.1 Banque de Tunisie :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
BT, Achats Tunisie Clearing	137 368	53 717	83 651
BT, Frais Tunisie Clearing	1 754	660	1 093
Total	139 122	54 378	84 744

Note 8 : Placements et actifs financiers :

Ce compte présent un montant de **1 150 000 DT** au 31/12/2025 contre **200 000 DT** au 31/12/2024 :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Compte à terme	1 150 000	200 000	950 000
Total	1 150 000	200 000	950 000

Note 9 : Liquidité et équivalent de liquidité :

Ce compte présent un montant de **658 266 DT** au 31/12/2025 contre **276 920 DT** au 31/12/2024 :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Banques	658 266	276 920	381 346
Total	658 266	276 920	381 346

Note 10 : Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2025 à **3 597 029 DT** contre **2 244 863 DT** au 31/12/2024. Ils sont détaillés comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Capital social	2 000 000	1 000 000	1 000 000
Réserves légales	100 000	100 000	0
Réserves règlementés	459 990	459 990	0
Résultats reportés	184 873	337 630	-152 757
Total des capitaux propres avant résultat	2 744 863	1 897 620	847 243
Résultat net de l'exercice	852 166	347 243	504 923
Total des capitaux propres avant affectation	3 597 029	2 244 863	1 352 166

Note 11 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants accusent un solde au 31 décembre 2025 de **584 171 DT** contre **349 911 DT** au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Intermédiaires vendeurs	321 974	94 138	227 835
Compte BT chez BCT - Opération Tunisie Clearing	0	0	0
Banque de Tunisie, ventes Tunisie Clearing	88 353	29 653	58 700
Etat, Impôts et Taxes	75 337	29 596	45 741
Bourse de Valeurs Mobilières de Tunisie (11.1)	82 620	184 930	-102 310
Charges à payer	15 887	11 594	4 293
Total	584 171	349 911	234 259

11.1 Bourse de Valeurs Mobilières de Tunisie :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
BVMT, CEB à payer	13 865	143 163	-129 298
BVMT, TVA sur CEB à payer	2 634	27 201	-24 567
BVMT, CNB à payer	54 484	2 676	51 808
BVMT, TVA sur CNB à payer	10 351	508	9 843
BVMT, RUS à payer	1 080	9 565	-8 484
BVMT, TVA sur RUS à payer	205	1 817	-1 612
Total	82 620	184 930	-102 310

6.2. LES POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 12 : REVENUS

Les revenus de la société s'élèvent au 31 Décembre 2025 à **2 091 183 DT** contre **1 301 335 DT** à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Courtages sur opération de bourse	586 826	263 835	322 991
Commission de gestion SICAV CROISSANCE	103 280	91 026	12 253
Commission de gestion SICAV RENDEMENT	877 452	724 733	152 719
Commission de gestion FCP CEA BT	287 870	210 275	77 595
Commission de gestion SICAV CAPITALISATION PLUS	235 754	11 465	224 290
Total	2 091 183	1 301 335	789 848

Note 13 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2025 à **8 750 DT** contre **7 250 DT** à la clôture de l'exercice précédent et représentent les jetons de présence encaissés en 2025.

Note 14 : Services extérieurs

Ce poste accuse au 31 Décembre 2025 un solde de **1 168 950 DT** contre **988 028 DT** à la clôture de l'exercice précédent. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Frais de gestion BT	32 364	32 364	0
Rétrocession de 50% courtages	293 413	131 918	161 495
Tunisie Clearing	4 201	8 453	-4 252
ANCE	0	1 050	-1 050
Locations	17 959	17 103	855
Primes d'assurance	305	305	0
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	9 523	7 614	1 909
Redevance d'utilisation des Sces communs	11 487	8 664	2 824
Pub. Publication. Rel publique	1 075	2 989	-1 914
Publication SICAV CROISSANCE	5 141	4 916	225
Publication SICAV RENDEMENT	6 183	4 964	1 219
Publication FCP CEA BT	300	223	77
Publication SICAV CAPITALISATION PLUS	5 001	0	5 001
Cotisation budget AIB	7 000	7 000	0
Cotisation fonds de garantie clientèle	1 000	1 000	0
Frais postaux et de télécom	5 933	8 834	-2 902
Commissions bancaires	153	141	12
Frais sur titres	168	161	7
Jetons de présence	18 000	18 000	0
Charges diverses	204	578	-374
Personnel détaché de la BT	749 541	731 752	17 789
Total	1 168 950	988 028	180 922

NOTE 15 : Autres charges d'exploitation

Ce compte présent un montant de **8 575 DT** au 31/12/2025 contre **4 372 DT** au 31/12/2024. Il se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
TCL	4 977	3 097	1 880
Droits d'enregistrement	3 515	270	3 245
Droits d'enregistrement / SICAV CROISSANCE	0	450	-450
Droits d'enregistrement / SICAV RENDEMENT	0	450	-450
Droits de timbre	83	105	-22
Total	8 575	4 372	4 203

NOTE 16 : Produits des placements

Ce compte présent un montant de **154 302 DT** au 31/12/2025 contre **102 778 DT** au 31/12/2024.
Il se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Dividendes	100 207	100 012	195
Intérêts sur comptes à terme	40 081	0	40 081
Intérêts sur FGM	1 748	2 767	-1 018
Intérêts sur Pensions livrées	12 267	0	12 267
<u>Total</u>	<u>154 302</u>	<u>102 778</u>	<u>51 524</u>

NOTE 17 : Autres Gains ordinaires

Ce compte présent un montant de **67 DT** au 31/12/2025 contre **2 129 DT** au 31/12/2024.
Il se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Produit net sur cession des immob financières	0,000	2 026,563	(2 026,563)
Reprise de provisions	0,000	0,000	0,000
Autres	67,419	102,929	(35,510)
<u>Total</u>	<u>67,419</u>	<u>2 129,492</u>	<u>(2 062,073)</u>

NOTE 18 : Impôt et taxes

Ce compte présent un montant de **224 611 DT** au 31/12/2025 contre **73 848 DT** au 31/12/2024.
Il se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Impôt sur les bénéfices	195 314	64 216	131 098
Contribution sociale de solidarité	29 297	9 632	19 665
<u>Total</u>	<u>224 611</u>	<u>73 848</u>	<u>150 763</u>

Le décompte fiscal se présente comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Résultat comptable avant impôt	<u>1 076 777</u>	<u>421 092</u>
A réintégrer	<u>0</u>	<u>0</u>
Provision pour dépréciation des titres de participation	0	0
A déduire	<u>100 207</u>	<u>100 012</u>
Dividendes	100 207	100 012
Bénéfice fiscal	<u>976 570</u>	<u>321 080</u>
Bénéfice imposable (arrondi au dinars inférieurs)	<u>976 570</u>	<u>321 080</u>
Impôt sur les sociétés (20%)	<u>195 314</u>	<u>64 216</u>
Minimum d'impôt	<u>4 977</u>	<u>3 097</u>
Contribution sociale de solidarité	<u>29 297</u>	<u>9 632</u>
Retenues à la source	-256 837	-44 203
Acomptes provisionnels	-	-10 791
Crédit d'IS	-883 184	-892 406
Impôt sur les sociétés à reporter	<u>- 944 707</u>	<u>-883 184</u>